

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2024

Convoqué le 15 juin 2024, le Conseil Municipal de Chaspuzac s'est réuni en Mairie Vendredi 24 juin 2024 à 20 heures, sous la présidence de Monsieur le Maire, Michel JOUBERT.

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : Mrs CHAMAYOU P., MIGNE J., ROCHER P., Mmes VIDAL F., MARTEL D., ROY S., BRUNETON M.

Absents : Mrs GARRABOS F., CHABIODON D., FOURY D., ARNAUD A., MICHEL A., Mmes VEROT V., BONCOMPAIN C.

Secrétaire de séance : Mme VIDAL Florence est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte

1- RESTRUCTURATION PONT DES GRAVIERES

Une subvention au titre des amendes de police relatives à la circulation routière avait été sollicitée afin de financer les travaux de restructuration des ponts de Jalavoux (Pont de St-Rémy), et le Pont des Gravières (Chemin des Souchères).

Le montant des travaux estimé pour cet ouvrage est de 63 4247,00 euros HT.

Compte tenu que cet ouvrage présente des désordres importants pouvant mettre en jeu à court terme la sécurité des usagers et des biens, Il est proposé de solliciter l'aide du Département de Haute-Loire au titre du programme des amendes de police, uniquement sur le Pont des Gravières.

Le Conseil Municipal approuve la proposition de Monsieur le Maire de présenter une demande de financement auprès du Département de la Haute-Loire au titre des amendes de police relatives à la circulation routière.

Approuvé à l'unanimité

2- RESTRUCTURATION PONT DE SAINT REMY-LA COMBE

Suite au diagnostic réalisé par le bureau d'études CEREMA lors de l'opération de recensement des ponts communaux, le pont de Saint-Rémy/La Combe a été classé à un niveau 4. Cet ouvrage présente des désordres importants pouvant mettre en jeu à court terme la sécurité des usagers et des biens. Il est proposé de solliciter une aide financière afin de financer les travaux de restructuration de cet ouvrage au titre du programme National Pont Travaux.

Le montant des travaux a été estimé à 60 179,00 euros HT.

Le Conseil Municipal approuve la proposition de Monsieur le Maire de présenter une demande de financement au titre du programme National Pont Travaux

Approuvé à l'unanimité

3-REGIME INDEMNITAIRE

Le régime indemnitaire a été instauré par délibération en date du 8 décembre 2017 en tenant compte des fonctions, des sujétions et de l'expertise. Le régime indemnitaire mis en place n'avait pas prévu le cadre d'emplois des catégories B.

Suite au recrutement d'un agent sur le grade de rédacteur principal de 1ère classe, il y a lieu de prévoir l'indemnité de fonction de sujétions et expérience pour ce groupe de fonctions.

Le Conseil Municipal approuve la mise en place du régime indemnitaire pour le cadre d'emploi de la catégorie B à compter du 1^{er} septembre 2024.

Approuvé à l'unanimité

4- CREATION D'UNE RETENUE POUR L'IRRIGATION ET LA DEFENSE ENCENDIE

Suite à la décision du Conseil Municipal en date du 23 février 2024, de solliciter une subvention au titre du Fonds Vert au chapitre « Lutte contre les incendies », un plan de financement est présenté pour un montant de travaux et de maîtrise d'œuvre de 967 825,99 euros hors taxes.

Le Conseil Municipal approuve le plan de financement présenté afin de solliciter une subvention de 25 % au titre du Fonds Vert « Lutte contre les incendies » .

Approuvé à l'unanimité

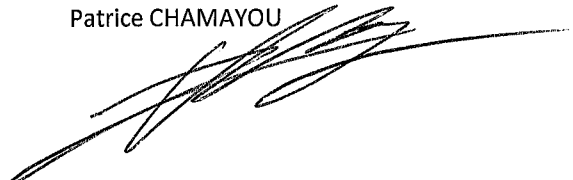
5- VIREMENTS DE CREDITS BUDGET GENERAL

Le Conseil Municipal approuve les virements de crédits à effectuer en dépenses sur la Section d'investissement

Approuvé à l'unanimité

Procès-verbal approuvé par les membres présents le 27 octobre 2024

L'ADJOINT AU MAIRE,
Patrice CHAMAYOU



LA SECRETAIRE DE SEANCE
Florence VIDAL

